



P.V. du Conseil communal du 30 mars 2017

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre-président,
MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, ~~Francine PONCELET~~, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : MM. Francine PONCELET et Philippe KLELS, excusés.

La séance est ouverte à 20h05.

La séance débute par une présentation des activités du Centre culturel par Messieurs ECHTERBILLE J-P, Président, Monsieur THOMAS A., Directeur et Madame TWISSELMAN D., bénévole.

N° 32 : Approbation du P.V. de la séance du 23.02.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le P.V. de la séance du 23.02.2017.

N° 33 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 15.03.2017 : Grand Feu Jehonville le 01/04/2017.
- Le 15.03.2017 : Grand Feu quartier Courbeure/Goutelles le 25/03/2017.
- Le 22.03.2017 : Moto-cross au lieu-dit « Le Haut Bî », le 30 avril 2017, organisé par le Baudets Moto club Bertrix Asbl.
- Le 22.03.2017 : dans le cadre de la Foire des Vignerons, interdiction de stationner devant le Bertrix-Hall et dans la ruelle du cimetière du vendredi 28/04/2017 à 12h00 au lundi 01/05/2017 à 12h00.
- Le 27.03.2017 : Interdiction de stationnement sur une partie de la Place des Trois Fers – Journée de l'Autisme le dimanche 2 avril 2017.

N° 34a : Approbation des comptes 2016 de la Fabrique d'église de Biourge

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve - sous réserve des éventuelles modifications à apporter par l'Evêché - les comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise de Biourge, rectifiés comme suit :

RECETTES : 23.265,42 €
DEPENSES : 15.906,69 €
BONI : 7.358,73 €

N° 34b : Approbation des comptes 2016 de la Fabrique d'église de Rossart

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve - sous réserve des éventuelles modifications à apporter par l'Evêché - les comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise de Rossart, rectifiés comme suit :

RECETTES : 22.120,65 €
DEPENSES : 12.917,77 €
BONI : 9.202,88 €

N° 34c : Approbation des comptes 2016 de la Fabrique d'église d'Orgeo

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve - sous réserve des éventuelles modifications à apporter par l'Evêché - les comptes 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Orgeo, rectifiés comme suit :

RECETTES : 23.876,20 €
DEPENSES : 12.578,53 €
BONI : 11.297,67 €

N° 35 : Approbation des comptes 2016 du Centre Sportif communal

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2016 du Centre Sportif communal, arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 29.03.2017 :

ACTIF – PASSIF : 765.035,04 €

RECETTES : 859.740,60 €
DEPENSES : 812.470,11 €
BONI : 47.270,49 €

N° 36 : R.C.A.O. : octroi d'un subside exceptionnel

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, décide d'octroyer un subside exceptionnel de 160 € au R.C.A.O.

Ladite somme sera affectée au paiement de la location du Bertrix-Hall des 4 et 5 mars 2017.

N° 37 : Fourniture et installation d'une climatisation à l'administration communale de Bertrix et CPAS - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2017-02 et le montant estimé du marché "Fourniture et installation d'une climatisation à l'administration communale de Bertrix et CPAS", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2017, article 104/723-60 (projet 2017-0022).

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 38 : Modernisation et extension des installations du football d'Orgeo - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2017 Foot Orgeo et le montant estimé du marché "Modernisation et extension des installations du football d'Orgeo", établis par l'auteur de projet, NANNAN Franck, Rue des Corettes n°63 à 6880 BERTRIX. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 901.725,71 € HTVAC .

Art. 2: De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3: De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie Direction des Infrastructures Sportives, Boulevard du Nord n°8 à 5000 NAMUR.

Art. 4: De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 5: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2017, article 764-522-52, projet 20120023 ;

Art. 6: Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire .

Art. 7: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 39 : Opération « Communes Zéro Déchet » : candidature

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, décide :

- d'approuver la candidature de la Commune dans le cadre de l'opération « Communes Zéro Déchet »,
- de mettre en place une dynamique Zéro Déchet sur le territoire communal, en s'appuyant sur l'accompagnement méthodologique et technique mis à disposition par la Wallonie,
- de mettre à disposition du personnel communal pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet sur le territoire communal : il s'agira d'au minimum 1/5 équivalent temps plein. Cette personne devra impérativement participer aux rencontres avec les autres communes lauréates : formations, visites, réunions de réseau, groupes de travail thématiques,...

N° 40 : P.C.D.R. : rapport annuel 2016 - ratification

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

A l'unanimité, approuve le rapport annuel 2016 relatif à l'état d'avancement de l'opération de développement rural.

N° 41 : Plan de Cohésion Sociale : rapports d'activités et financier - approbation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve les rapports d'activités et financier 2016 du Plan de Cohésion Sociale.

N° 42 : Projet de création d'un skate-park – Accord de principe

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

A l'unanimité, émet un accord de principe pour l'aménagement d'un skate-park sur base du dossier établi par Impact Sprl. Ledit accord est subordonné à l'obtention d'une subvention de 75%.

N° 43 : Transformation du presbytère d'Assenois en bâtiment scolaire : marché de service

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le cahier des charges relatif à l'étude pour la transformation du presbytère d'Assenois en bâtiment scolaire par procédure négociée sans publicité.

N° 44 : Prestations de géomètre : marché de service

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le cahier des charges relatif au marché de service pour prestations de géomètre par procédure négociée sans publicité.

N° 45 : Demande de mise en ligne des avis d'urbanisme et autres informations administratives à destination du public

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal, ainsi libellée :

« Chaque semaine de nouveaux avis d'urbanisme et autres informations administratives à destination du public sont affichés aux valves communales prévues à cet effet. C'est le minimum imposé par la loi.

L'inconvénient majeur avec cet affichage est que si un citoyen désire être tenu informé, il doit pratiquement se déplacer afin de consulter les valves. Ce n'est pas un effort insurmontable, mais cela demande du temps si précieux pour de nombreuses personnes.

La solution ? Publier l'ensemble de ces avis sur le site de la commune, par exemple sous l'onglet « INFOS PRATIQUES », ou mieux proposer une newsletter hebdomadaire vers les personnes demandeuses de ces informations.

Le Collège peut-il étudier la faisabilité de ces propositions destinées à impliquer toujours plus le citoyen bertrigeois dans la gestion de la commune ? »

Réponse :

Monsieur Mathieu ROSSIGNOL signale qu'il y a eu 51 dossiers urbanistiques nécessitant un avis d'urbanisme en 2016.

Mettre en ligne toutes ces informations représenterait un travail important.

Il ajoute que les riverains concernés reçoivent l'avis par pli postal.

En outre, le CoDT va alléger les procédures en matière de consultation.

N° 46 : Demande de mise en place d'une aire d'accueil de camping-cars en vue d'étendre l'offre touristique sur la Commune

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal, ainsi libellée :

« Les camping-cars ont la cote. On en voit de plus en plus sur nos routes.

Dès lors, il serait bon d'étudier l'opportunité pour la Commune de créer une aire d'accueil pour ces véhicules. Une offre complémentaire à celles existantes sur le territoire qui pourrait accroître l'attraction de la commune, au bénéfice du commerce local.

De quoi ont besoin les camping-caristes ?

- pouvoir remplir les réservoirs d'eau (la consommation est en moyenne de 30 litres par jour et par personne) ;
- tous les deux jours, ils doivent vider leurs réservoirs d'eaux usées ;
- il leur faut aussi vidanger les toilettes chimiques, tous les trois à quatre jours ;
- enfin, chaque soir, ils recherchent une solution de stationnement, sans la contrainte d'une réservation, et sans obligation de séjourner dans un camping, avec ou sans possibilité de se connecter au réseau électrique, ou d'accéder à un réseau wifi.

Plusieurs options existent :

- équiper un parking d'une borne multi-services (avec point d'eau, vidoir, éventuellement électricité) ;
- créer une aire de services sans pour autant proposer une solution de stationnement ;
- les services peuvent être fournis gratuitement, ou moyennant paiement (par carte bancaire, jeton disponibles dans les commerces locaux, etc).

La création d'une aire spécifique devrait en outre éviter les rejets sauvages de produits polluants.

Quelle est la position du Collège par rapport à cette proposition destinée à capter un nouveau public et développer le tourisme sur notre territoire ? »

Réponse :

Monsieur Mathieu ROSSIGNOL précise que la création d'une aire d'accueil de camping-cars représente un coût important. Un tel projet peut être subsidié à hauteur de 60%. Il ne faut pas négliger les importantes obligations pour ce type d'aménagement.

Peut-être pourrait-on envisager une solution en concertation avec les campings.

N° 47 : Financement pour des travaux à réaliser dans le cadre du réaménagement du site SAR/BLN13 dit « Ateliers SNCB » à Bertrix

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

- de solliciter un prêt à long terme de 59.000 € dans le cadre du Financement alternatif décidé par le Gouvernement wallon et plus particulièrement dans le cadre de la réhabilitation ou l'aménagement de sites mis en place par le biais de la société SOWAFINAL en mission déléguée,
- d'approuver les termes de la convention particulière ci-annexée,
- de mandater le Bourgmestre et la Directrice générale pour signer la convention en question en six exemplaires originaux.

N° 48 : Echange de parcelles forestières avec Monsieur Patrick DESCAMPS et consorts

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège Communal,

A l'unanimité, décide :

1. A) de procéder à un échange sans soulte avec les Consorts DESCAMPS, comme suit :
 - La Commune cède la parcelle sise à Jéhonville, cadastrée 4^{ème} Div.-Son B n° 1024T, d'une contenance de 2ha32a31ca

- Les Consorts Descamps cèdent les parcelles sises à Jéhonville, cadastrées 4^{ème} Div.-Son B n° 1025/b2, 1010/g2 et 1010/c2 d'une contenance respective de 2ha, 1ha51a58ca et 97a96ca;
- B) de procéder à un échange sans soulte avec Monsieur Patrick DESCAMPS, Boulevard de Waterloo, 1 à 1000 Bruxelles, comme suit :
- La Commune cède les parcelles sises à Jéhonville, cadastrées 4^{ème} Div.-Son B n° 1024/w – 1010/F2/pie – 959/A et 958/A/pie, d'une contenance respective de 1ha48a50ca, 36a82ca, 1ha02a70ca et 80a13ca.
 - Monsieur Patrick DESCAMPS cède les parcelles sises à Jéhonville, cadastrées 4^{ème} Div. – Son B n° 1025/G2 et 1010/A2, d'une contenance respective de 1ha et 50a40ca.
2. de solliciter les autorisations visées à l'article 53 du Code forestier.
 3. L'ensemble des frais liés à ces échanges seront pris en charge par Monsieur Patrick DESCAMPS et Consorts dont l'abornement et la création d'un chemin.
 4. L'acte sera reçu par Me Champion, notaire à Bertrix.

-

Monsieur Alain NOEL quitte la séance.
